
MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin
relative à l'opportunité de placer une boîte aux lettres postale au carrefour de la Croisée

Renens, le 30 octobre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017, Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin a interpellé la Municipalité sur l'opportunité de placer une boîte aux lettres postale au carrefour de la Croisée.

Comme il a été relevé dans le texte de l'interpellation, le site internet de La Poste répertorie les 14 boîtes aux lettres se trouvant sur le territoire communal qui s'étend sur une superficie de 295 hectares, soit 2.95 km². Ce qui représente, en chiffre de densité, 1 boîte pour 0,21 km², ou encore 4.76 boîtes au km².

La cartographie actuelle que l'on connaît découle d'un plan d'ensemble, établi en 2007. La Poste et l'Administration communale avaient alors mené ensemble une analyse, en comparant les relevés d'utilisation des boîtes avec les données à disposition de la Commune telles que les projets en cours et l'évolution de la population. Les modifications avaient ensuite été vues à l'échelle régionale, afin de tenir compte de la répartition des boîtes aux lettres sur les communes limitrophes.

Depuis ces derniers mois, le quartier de la Croisée connaît des changements considérables, dont l'arrivée de presque 400 habitants, l'installation d'activités commerciales et l'ouverture d'une école. L'évolution majeure de ce site crée de nouveaux besoins, qui demandent des adaptations dans les services à la population comme les boîtes aux lettres postales. Elles représentent un réel service à la population qu'il est important de poursuivre dans les conditions les meilleures possible. Tout un chacun doit pouvoir déposer des lettres de manière commode et à toute heure.

La Municipalité admet qu'actuellement cette prestation n'est pas optimale, et qu'elle pourrait être améliorée par l'installation d'une nouvelle boîte aux lettres au carrefour de la Croisée. La boîte aux lettres la plus proche se trouve à l'office de poste de Renens Village.

Aussi, la Municipalité approuve la demande formulée par Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin. Elle a d'ores et déjà adressé une correspondance dans ce sens à la Direction de La Poste et tiendra le Conseil communal informé du résultat de cette démarche.

—

La Municipalité considère avoir répondu, dans la mesure de ses compétences, à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Anne Cherbuin déposée au Conseil communal en date du 5 octobre 2017, relative à l'opportunité de placer une boîte aux lettres postale au carrefour de la Croisée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal :



Michel Veyre